



CONSIGNES POUR L'HALLOWEEN

Les mesures sanitaires actuellement en vigueur en Abitibi-Témiscamingue **permettent la tenue des activités d'Halloween**. Cependant, il est important de se rappeler qu'il y aura toujours un risque associé aux rassemblements de toute taille.

Voici les consignes à suivre pour limiter les risques de transmission de la COVID-19 associés aux activités d'Halloween.

► LE PORTE-À-PORTE

- Toutes les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui sont en quarantaine ou en isolement ne devraient pas participer aux activités de porte-à-porte d'Halloween.
- Il est recommandé à tous de circuler dans leur quartier, à proximité de leur résidence.
- Les enfants devraient circuler uniquement avec les membres de leur bulle familiale.
- La distance d'un mètre devrait être respectée en tout temps entre les habitants de différents domiciles. Le port du couvre-visage est recommandé si la distance d'un mètre ne peut pas être respectée en tout temps.
- Les enfants devraient éviter d'entrer dans le domicile des autres et s'abstenir de chanter ou de crier devant les adultes qui donnent les friandises.
- Le lavage de mains préalable ainsi que l'utilisation de liquide hydroalcoolique au besoin sont recommandés. Le lavage des mains au retour à la maison est aussi recommandé.
- Les friandises devraient être préparées en sacs individuels et disposées à un endroit qui permettra aux enfants de se servir sans s'approcher à moins d'un mètre des personnes qui leur offrent les friandises.
- Les municipalités devraient s'assurer de la fluidité de la circulation dans les espaces publics. Dans certains cas, il pourrait être nécessaire d'indiquer des parcours ou des sens de circulation pour assurer cette fluidité.

► RASSEMBLEMENTS PRIVÉS POUR CÉLÉBRER L'HALLOWEEN :

Les rassemblements et les fêtes dans les maisons privées, en particulier lorsque de l'alcool est consommé, entraînent souvent un non-respect des mesures comportant un risque plus élevé de transmission de la COVID-19. Une attention particulière doit donc être portée au respect des mesures dans la planification de ces activités.

À l'intérieur des domiciles, un maximum de 10 personnes provenant d'adresses différentes ou les occupants de 3 résidences peuvent être rassemblés et un maximum de 20 personnes à l'extérieur (terrains privés) et sur les balcons. Lorsque les personnes se trouvent à un mètre de distance, le port du masque ou du couvre-visage est fortement recommandé pour les personnes qui ne sont pas adéquatement protégées de la COVID-19.

Appliquez les consignes sanitaires de base vous évitera sans doute d'être hanté par la COVID-19 après la fête.

Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter sans frais le 1 877 644-4545. Pour obtenir plus d'informations : [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).



Gardez vos distances



Lavez vos mains



Portez un masque



Toussez dans votre coude

[Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Québec

